
French in public education in eighteenth-century Russia: the case of the Cadet Corps

Texts

1. Exercises in translation at the Cadet Corps (1739)¹

Author: various authors.

Title: Отпуски из кабинета указов в Кадетский корпус и доношения и рапорты от директора Теттау [Copies of decrees issued by the office [of the Empress Anna] to the Cadet Corps and reports from its Director, Tettau].

Archival reference number: RGADA, f. 177 (1739), d. 70.

Date: 1739.

From the above file we have selected the following texts or extracts, which are reproduced here with the kind permission of The Russian State Archive of Ancient Acts (Российский государственный архив древних актов) in Moscow.

Transcription

[fol. 17]

Traduit de l'Allemand en françois

Monsieur

J'ai l'honneur de vous presenter cette marque de ma soumission, et je vous supplie très humblement de m'honorer de vôtre souvenir. Mes souhaits seront accomplis si j'aurai le contentement de voir, que mes soins ne sont pas vains. Quoique je sois encore assez éloigné de la perfection, jespere pourtant qu'il vous plaira de m'accord aussi bien votre bien veillance que vôtre approbation. Cest avec cette confiance, Monsieur que je vous prie d'agréer ce Fruit de mon Travail et de me permettre, que je puisse etre de la maniere la plus respectueuse

Monsieur

Votre très humble et tres obeissant serviteur Iwan Schatilow

[fol. 27]

Monsieur,

Puisque mon malheur me prive des occasions de vous servir, il faut pour ma satisfaction que je temoigne la passion qui m'en demeure. Je sai bien que vôtre mérite et vôtre

condition vous ont fait aquerir des serviteurs sans nombre, mais je vous puis asseurer avec autant de verite que de raison que de tous ensemble je suis

Monsieur
Le plus humble et le plus
obeissant serviteur

Macaroff

[fol. 28]

Monsieur

Vous plait il me faire une complaisance la quelle multipliera mes obligations contre vous. Sur ce que je vous prie tres humblement pour en fermer cette Lettre dans vôtre couvert et de la recommander a mon correspondant; par quoi vous obligeres infinement celui qui est propre a vous savoir

Monsieur
Le tres humble serviteur

Macaroff.

[fol. 29]

[Translated by Aleksandr Sumarokov]

Высокоблагородный и высокопочтенный господин,

Ваше высокоблагородие показывает мне своим поздравлением к новому году особливую честь, что я за особливый признак вашей склонности ко всей моей фамилии признавав, и стараясь вам такими же мерами по должности моей отслужить прилежным поздравлением, и так желаю от сердца, чтоб вы не толко етот год, но и еще многие леты во всяком удовольствии препроводить могли, причем прошу чтоб вы милость свою мне и впредь [illegible], с чем до гроба обнадеживаясь пребываю

Высокоблагородный господин и Высокопочтеннейший господин Ваш
Преданнейший слуга

[fol. 29 v.]

Monsieur,

Il n'y a que deux jours que vous etes parti, et il me semble qu'il y a déjà presque un siècle tans la satisfaction a vous voir, me rend votre absence insupportable, j'espere pourtant qu'elle ne deminuera rien de votre amitie, et je me promets de preves de sa continuation par l'honneur que vous me ferez de m'ecrire quelquefois, et de m'assurer de l'Etat de vôtre santé, vous n'ignorez pas la part que j'y prens, et vous etes trop juste pour me refuser la grace que je vous demande, c'est par la que vous pouves soulager mes chagrins, et par le soin que vous prendres de vous bien divertir. Je tacherai d'etre content si j'apprens que vous l'etes et que vous me permettiez toujours de me dire

Monsieur
vôtre tres humble serviteur
[followed by a translation into German]

[fol. 30]

[Translation by Aleksandr Sumarokov, from German]

Henri VIII. mourut l'année 1547: et il avoit fait un testament, premierement son fils Eduard le VII: lui devoit succeder, apres la mort devoit le suivre sa fille Marie, et apres celle

cy l'autre fille Elizabeth: outre cela il avoit aussi ordonné de suivre seulement et de protéger la Religion catholique toutefois ce qui concerne la même Religion, les Tuteurs de jeune Roi étoient plus assujettis aux Reformés et il le portoient si loin que non seulement [fol. 30 v.] le Royaume, mais aussi principalement les deux angloises universités Oxford et Cambridge avec des gens de cette Religion en étoient remplis, d'ailleurs ce jeune Eduard donna de soi une grande espérance puisque dans la quinzième l'année de son âge il savoit non seulement sept langues, mais il comprenoit les sciences de la Philosophie et de la Politique, mais cependant quand il mourut dans la seizième l'année de son âge il anéantit en une fois toutes ces espérances

Alexandre Soumarokow

2. Letter from Amo Palm, a teacher of French at the Cadet Corps (1735)

Author: Amo Palm.

Title: Об определении в службу французского языка подмастерья [Concerning the appointment of an apprentice in French language].

Archival reference number: RGVIA, f. 314, op. 1, d. 1667.

Date: 1735.

We reproduce the letter below with the kind permission of The Russian State Military-Historical Archive (Российский государственный военно-исторический архив) in Moscow.

Transcription

[fol. 3]

Monseigneur

Ce n'est, Monseigneur, qu'avec la soumission la plus profonde, que j'ose Vous présenter cette très humble Requête, en Vous suppliant très humblement de l'écouter, et d'y prêter quelque attention.

La triste situation, Monseigneur, [fol. 3 v.] où je me trouve, de ne pouvoir pas subsister de mes gages, qui ne montent qu'à Dix Roubles par Mois, sans compter les frais qui en reviennent à la Couronne, en est principalement le motif.

J'ai cependant continué avec une sensible douleur ce genre de vie, l'espace de Quinze Mois, dans l'espérance de pouvoir obtenir quelque soulagement à proportion de ma fonction, ou d'embrasser quelque autre voye.

Ce dernier parti, me seroit de beaucoup plus fâcheux, si, après l'ambition que j'ai eu, de me maintenir dans la jouissance de ma place, par un attachement très assidu, je fusse contraint de la quitter sur l'impossibilité qu'il y a de n'en pouvoir subsister.

Il est d'ailleurs évident, que depuis le nouveau règlement des classes, le nombre des cadets [fol. 13²] [est] au double de ce qu'il n'avoit été autrefois.

Mes vacances sont par conséquent beaucoup plus pénibles, dès lors qu'on m'a chargé d'enseigner à une si grande quantité les principes de la langue, qui incontestablement surpassent de beaucoup toutes les autres classes.

Vous serez donc très humblement supplié, Monseigneur, de vouloir par un effet de Votre généreuse bonté, m'accorder quelque soulagement sur les articles susmentionnés, afinque

je puisse Vous temoigner plus efficacement des marques de l'attachement inviolable de ma Charge.

Je suis avec le plus profond respect,
Monseigneur,
Votre très humble et très obeïssant serviteur Amo Palm

3. Letter from Peputi and Lucci, two Italian teachers of French at the Cadet Corps (1781)

Author: Joachim Peputi, Antoine Lucci.

Title: Об определении учителей и гувернеров в Кадетский корпус [Concerning the appointment of teachers and tutors at the Cadet Corps].

Archival reference number: RGVIA, f. 314, op. 1, d. 3680.

Date: 1781.

We reproduce the letter below with the kind permission of The Russian State Military-Historical Archive (Российский государственный военно-исторический архив) in Moscow.

Transcription

[fol. 7]

[The beginning of this letter has not been preserved.]

Comme nous demandons simplement qu'on nous tienne nôtre contrat, et qu'on nous décharge d'un emploi pour le quel nous n'avons pas été engagez, nous pourrions nous en tenir à la raison toute simple, que tout contrat doit être fidelement observé, et qu'on ne peut pas obliger qui que ce soit à faire ce qu'il n'a jamais promis de faire. Mais pour qu'on ne croye pas que ce soit par humeur ou par inconstance que nous faisons cette démarche, nous voulons bien entrer dans le détail des principales raisons qui nous forcent à la faire, et mettre sous les yeux des V. Exc.ces plus au long ce que nous n'avons fait qu'indiquer dans les Mémoires que nous avons eu l'honneur de leur présenter.

Nous avons dit premierement que nos interets en souffrent. Que peut-il y avoir de plus clair? Si nous n'avions qu'une Classe à enseigner, Nous ne serions occupez que pendant quelques heures de la journée, et nous pourrions employer le reste du tems ou à donner des leçons particulieres dans la ville, ou à instruire des Pensionnaires chez nous, ou à cultiver des [illegible] et des connaissances qui nous pourroient être utiles un jour à faire une meilleure fortune que celle dont nous jouissons à présent. Nous ne sommes pas des aventuriers tombez ici des nuës tels qu'il y en a plusieurs ici comme par tout ailleurs; mais des gens des lettres qui très-connus dans nôtre Patrie ne pouvions pas manquer d'avoir des adresses et des recommandations qui nous auroient procuré sûrement plusieurs avantages, si on ne nous avoit pas ôté la liberté d'en profiter.

Mais s'il est sûr que nos interets en ont souffert, il est encore plus sûr que notre santé en a souffert encore davantage. C'est un fait, dont le Chirurgien, et tous ceux qui nous voyent tous les jours, peuvent être temoins, que depuis que nous sommes ici, nous avons été toujours maladifs, et que nous n'avons commencé à nous remettre un peu qu'en nous relachant un peu dans l'exercice de nôtre [fol. 7 v.] penible fonction. Une vie aussi sedentaire, et aussi solitaire que celle que nous avons mené jusqu'ici, et une table qui est

peut-être assez bonne pour des jeunes garçons qui sont dans la force de leur âge, et qui sont destinez à la guerre, mais qui ne peut pas convenir également à des gens des Lettres d'une tempérament foible et délicat et qui ont été toujours bien nourris, ne pouvoient pas manquer de mener à leur suite le scorbut, les indigestions, les hemorroïdes, les maux de tête, et toutes les incommoditez dont nous avons été affligés jusqu'ici.

Mais si nôtre santé déperit et nôtre corps s'affoiblit dans la fâcheuse situation dans la quelle nous nous trouvons, nôtre esprit déperit aussi et s'affoiblit faute de nourriture qui puisse en entretenir sa santé. Toujours ennuyez, toujours maladifs, éloignez de tout commerce de gens des Lettres, empêchez de nous appliquer dans les heures les plus propres à l'étude, c'est à dire du matin et de la nuit par le bruit continuel de nos eleves, nous oublions tout ce que nous sçavions dans l'âge le plus propre pour apprendre.

Mais comment concilier l'exercice de nôtre emploi avec cet amour d'une honnête liberté inné dans tous les hommes, et qui caractérise encore plus particulièrement les gens des Lettres? Nous voulons bien en sacrifier une partie pour nous procurer nôtre subsistance; mais nous ne souffrirons jamais de la perdre au point que tout ce que nous devons faire doive dépendre des autres jusqu'aux heures du repas, de la promenade et de la retraite.

Voilà quelles sont les principales raisons que nous avons allegué dans nôtre Requette pour porter vos Exc.ces à nous accorder la demission de nôtre emploi. Mais ce ne sont pas les seules, et il y en a bien d'autres aussi [fol. 6³] fortes que celles-ci, et que nous avons omises parce qu'elles ne pouvoient pas être expliquées en peu de mots. La premiere, qui est en même tems la plus forte, est tirée des obstacles que les places que nous occupons mettent à l'exercice de nôtre Religion. Sans être ni bigots, ni superstitieux, ni fanatiques, nous aimons, nous respectons, et nous voulons pratiquer nôtre Religion, et si nous n'avions pas sçu que S.M. permet à chacun le libre exercice de la sienne, nous ne serions jamais venus en Russie. Mais comment suivre ce louable penchant, puisque c'est justement dans les jours de fête qui sont particulièrement destinez au culte divin et dans les quels nôtre Religion nous fait un devoir d'assister à nôtre Eglise, que nous ne jouissons pas d'un seul moment de liberté? Une autre raison assez forte pour nous accorder nôtre demande, c'est que faute d'une Langue de communication nous ne pourrons jamais rien faire avec nos eleves. Il n'y a qu'un seul qui entend un peu l'italien, et trois ou quatre qui commencent à bégayer un peu le françois; tous les autres sont des barbares pour nous, et nous sommes des barbares pour eux. Nous les voyons se corrompre tous les jours de plus en plus, sans que nous puissions y apporter aucun remede.

Nous pourrions apporter bien d'autres raisons pour appuyer nôtre demande, comme que nos places nous obligent à prendre garde à des bagatelles qui sont trop au-dessous de nous; que nous ne pourrons jamais gagner sur nous de nous faire un devoir d'observer si nos Eleves sont bien accomodez, s'il y a des tâches sur leurs habits, etc.

Mais à quoi bon tant de longs discours? Les raisons que nous avons allegué suffisent, comme nous voyons, pour convaincre vos Excellences [fol. 6 v.] que ce n'est ni par humeur ni par inconstance que nous demandons qu'on nous tienne nôtre contrat dans les termes dans les quels il a été conçu, et qu'on nous décharge d'un emploi pour le quel nous n'avons pas été engagés. Nous avons l'honneur d'être avec le plus profond respect

De Vos Excellences

Les tres-humbles et tres obeissants serviteurs

Joachim Peputi
Antoine Lucci

¹ We are grateful to Igor Fediukin for drawing these documents to our attention.

² Because of the way in which the dossier of material has been put together the two parts of this letter have become separated by other documents, hence the non-consecutive numbering of the folios.

³ The second folio of the letter seems to have been erroneously placed before the first folio.